

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 15 novembre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David (arrivé à 20h15) - PONGERARD Pascale - DELOURME Jean-Pierre - DENIS Stéphane.

Absents excusés : Mme ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Mme MORIN DIEGO – Mme PICARD Laurence ayant donné pouvoir à M. DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Cécile WHITE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/089

Objet : : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Pour rappel et préalablement au vote du budget primitif principal 2025, la Commune de CAMPENEAC ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Aussi, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Chapitre		BP 2024 Montants votés	Montant maximum (25% du BP 2024)
16	Emprunts et dettes assimilées	121 500.00	30 375.00
20	Immobilisations incorporelles (Etude PLU, frais d'études, autres...)	66 586.00	16 646.50
204	Subventions d'équipement versées (participation à Morbihan énergies-Extension de réseaux)	27 000.00	6 750.00
21	Immobilisations corporelles (aménagement bâtiments, achats matériel, véhicules...)	411 250.00	102 812.50
23	Immobilisations en cours (Pôle de restauration...)	158 000.22	39 500.055

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 056-215600321-20241126-DEL12024_089-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote donné

Présents : 18

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstentions : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif principal de 2025.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Madame Cécile WHITE,
Secrétaire de séance.